



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 5/2009-2010**

Du 9 janvier au 19 février 2010

Renens, le 19 février 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Soutien à Haïti suite au séisme du 12 janvier 2010

La Municipalité a souhaité participer à l'effort de solidarité collectif qui s'est engagé dès les premières heures qui ont suivi ce tremblement de terre. Elle a ainsi versé dès le 18 janvier 2'000 francs à la Chaîne du Bonheur.

Puis, suite à des contacts directs avec l'association Aide Haïti basée à Lausanne, la Municipalité a décidé d'apporter son soutien à un projet plus ciblé. Elle a fait un don de 2'000 francs à cette association présente dans le pays depuis 1997. Cette somme permettra de soutenir les activités de l'*Escale*, un foyer d'accueil pour enfants domestiques maltraités, un phénomène connu et ancré dans l'histoire d'Haïti et qui, selon l'association Aide Haïti, toucherait près de 350'000 enfants dans le pays.

L'association Aide Haïti est membre de la Fédération Vaudoise de Coopération (Fédévaco). Le dossier sera repris par la Direction de la Sécurité sociale et pourrait faire l'objet d'un suivi sur le long terme.

Calendrier des manifestations et des animations 2010

Comme en 2009, la Direction Culture-Jeunesse-Sport a souhaité planifier la saison des événements culturels et des animations de façon globale et ainsi permettre des synergies notamment avec des manifestations organisées par d'autres acteurs et susceptibles de contribuer au renforcement de l'animation au centre-ville dans le contexte des travaux Cœur de Ville.

Ce renforcement des animations tel que prévu dans le préavis 58-2008 (maintien et renforcement des activités au centre-ville pendant la période des travaux) sera placé en 2010 sous le signe des "arts de la rue" avec des représentations de cirque de rue, de clowns, d'échassiers, de jongleurs, cracheurs de feu et autres parcours de jeux. Ces animations s'adresseront à un public familial et se dérouleront en semaine et le samedi en alternance.

Par ailleurs, les projets réguliers organisés en plein air tels que le cinéma en plein air "Piazzetta" et les concerts d'été resteront au centre-ville tout en s'adaptant aux contraintes du chantier. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de les organiser sur la Place du Corso. "Piazzetta" sera organisé sur un week-end début septembre (au-lieu de 3 vendredis soir) en mettant en place un projet de collaboration avec les commerces et restaurants de la rue Neuve tandis que les concerts d'été se dérouleront les 18 juin et 30 juillet.

Les traditionnelles animations du samedi matin ("le Marché en musique") reprennent le 10 avril et se dérouleront jusqu'à la fin du mois de septembre. Compte-tenu du chantier de la Place du Marché et des travaux prévus à la rue Neuve, les animations se déplaceront à la rue du Midi. Une petite scène sera aménagée au milieu du marché pour les accueillir et la buvette sera installée à proximité.

Quant au Festival de théâtre en herbe et des arts de la scène, sa 25^{ème} édition se déroulera au Parc Frehner, comme en 2009.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- De continuer à soutenir l'activité de l'**Association des Familles du Quart Monde** par le biais d'une subvention d'un montant équivalent à celui de 2009;
- Suite à la mise à disposition gratuite pour la **pose de panneaux photovoltaïques du toit du bâtiment Vaudaire du Collège du Léman**, de **signer avec SIE SA une convention** de prise en charge de la plus-value écologique représentant la moitié des surcoûts engendrés par l'installation de ces panneaux, le solde étant à la charge de Romande Energie Renouvelable SA (RER SA). En contrepartie, les certificats concernant la plus-value écologique seront établis au nom de SIE SA, qui pourra en faire usage librement dans ses communications. Cette convention fait suite à une première convention signée par la Commune de Renens et RER SA pour une servitude de droit d'usage du toit du bâtiment pour l'installation de ces panneaux;
- de protéger le nom de **Festimixx** en l'enregistrant à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, autorité officielle d'enregistrement des marques, brevets et designs;
- de signer la **convention de recertification des forêts rennaises** avec La Forestière, coopérative de propriétaires et exploitants forestiers, et le Triage intercommunal de la Venoge représentant la Ville de Renens. Pour obtenir ce certificat les forêts doivent être entretenues selon les directives du garde-forestier dans un milieu compatible à l'environnement, le domaine social et l'économie. Les bois, issus d'une gestion forestière durable, doivent également être transformés dans le respect de l'environnement. La recertification est valable cinq ans;
- de mettre en œuvre une série de principes concernant l'**achat de mobilier au sein de l'administration**. Ces principes sont les suivants: un rapport qualité/prix acceptable et en lien avec la situation financière et les prestations de la Ville de Renens, l'aspect fonctionnel et ergonomique des meubles, ainsi que la prise en compte des critères de développement durable. Une commission est chargée d'informer et de mettre en application ces principes;
- de signer avec les CFF la **convention** relative au remplacement du tablier et à l'entretien de **passage inférieur du 1^{er}-Août** pour une durée de cent ans ainsi que la convention relative au remplacement de l'étanchéité du tablier **et** à l'entretien du **passage inférieur**

piétons du 1^{er}-Août pour une durée de trente ans. Ces ouvrages datant respectivement de 1897 et 1936 ont l'un et l'autre d'ores et déjà fait l'objet de travaux de réfection menés de conserve par la Commune et les CFF. Cependant, les conventions traitant de l'entretien de la propreté de ces ouvrages n'ont jamais été actualisées. Un nouveau texte proposé par le CFF a dès lors été soumis à la Municipalité qui l'a approuvé;

- d'approuver la disposition prévue à l'article 4 de la **convention** du 9 décembre 2009 conclue entre la **Société coopérative de la piscine de Renens et le Renens-Natation** prévoyant la gratuité des installations de la piscine de Renens au bénéfice du Renens-Natation et de ses membres et de considérer cela comme une subvention en nature octroyée par la Municipalité au bénéfice du Renens-Natation;
- d'accepter la participation de la Ville de Renens à l'établissement d'un **diagnostic communautaire dans le quartier des Baumettes**. Cette participation se fera par le Service de la sécurité sociale. Il s'agit à travers cette démarche de produire un document sur la qualité de vie des aînés dans le quartier des Baumettes, et d'identifier, de vivifier et de créer des liens sociaux entre les aînés et les acteurs sociaux du quartier et de produire un impact sur les autres générations et autres cultures du quartier. Cette étude d'une durée d'un an débutera le 1^{er} mars 2010 et sera dirigée par Pro Senectute. A cet effet, la Municipalité a accepté que soient transmises à Pro Senectute à titre gracieux les adresses des personnes âgées de 50 ans et plus résidant dans le quartier des Baumettes afin que le démarrage du projet puisse leur être annoncé;
- d'agender les dates des prochaines séances du **groupe de concertation du Tram** ainsi qu'une **séance d'information publique**. Celle –ci aura lieu le **22 septembre 2010**, pendant la Semaine de la Mobilité, et sera l'occasion de présenter les avancées des projets du tram et de la gare;
- de maintenir à 7 le **nombre de ses membres pour la prochaine législature**. Selon la Loi sur les communes, cette décision doit être prise au plus tard le 30 juin précédant le renouvellement intégral des autorités communales. La réflexion concernant le nombre de membres de la Municipalité avait déjà été abordée en 2000, et ce sont les mêmes raisons qui avaient plaidé pour la stabilité à cette époque qui se retrouvent au premier plan :
 - le maintien d'un équilibre politique avec le souci des minorités,
 - le fait de laisser ouverte la possibilité d'accéder à la Municipalité aux personnes conservant une activité professionnelle,
 - la meilleure répartition des nombreuses séances et représentations.

La Municipalité a aussi décidé de déposer, d'ici la fin de l'année, le préavis qui fixe les indemnités du (de la) Syndic (Syndique) et des membres de la Municipalité. Toujours selon la Loi sur les communes, cette décision doit être prise une fois au moins par législature. Le dépôt de ce préavis sera l'occasion pour la Municipalité de faire des propositions visant à améliorer le statut de ses membres, dans le sens d'une meilleure adéquation entre les charges réelles et les conditions d'exercice de ces charges;

- d'approuver une série de principes de base fondant la **politique du logement de la Ville de Renens**. Ces principes découlent d'un rapport du 1^{er} février 2010 de la Direction de la sécurité sociale faisant l'état des lieux de la situation actuelle tant sur le plan du cadre légal que des activités assurées par l'Office du logement. Ces principes sont les suivants:
 - être proactifs et stimuler les partenariats et collaborations à l'interne mais aussi avec nos partenaires immobiliers,
 - veiller à la mixité sociale en gardant un équilibre entre les logements d'utilité publique (à conditions abordables) et de standing plus élevé,

M. Bernard KNÜPFER	Responsable développement du réseau Vaud et Genève - CFF Infrastructure
M. Christian BERARD	Représentant Gérance Région Ouest - CFF Immobilier
M. Daniel MOSER	Chef développement Ouest - CFF Immobilier
• Commune de Renens	
Mme Marianne HUGUENIN	Syndique
Mme Tinetta MAYSTRE	Municipale Urbanisme-Bâtiments
Mme Myriam ROMANO-MALAGRIFA	Municipale Culture-Jeunesse-Sport
M. Jean-Daniel LEYVRAZ	Secrétaire municipal
Mme Martine HEINIGER	Cheffe du Service administratif, affaires juridiques et développement durable au Centre technique communal
M. Martin HOFSTETTER	Chef du Service de l'urbanisme, constructions et infrastructures

Cette séance a permis d'aborder les points suivants:

- le plan de quartier des entrepôts et ses corollaires : implantation d'un gymnase et liaison piétonne entre la gare et le site des entrepôts
- la création d'un saut-de-mouton à la hauteur du Centre Intercommunal de Logistique nécessaire à l'amélioration de l'offre des trains qui transitent par Lausanne
- le projet de 4^{ème} voie CFF
- la revue des projets tram, gare, Malley
- un premier bilan du programme Railfair

Rencontre avec les représentants du Groupement d'intérêt de Florissant (le 17 février 2010)

Cette rencontre a permis d'entendre le point de vue et les arguments des membres de cette association créée suite au lancement du projet urbain "Demain Florissant".

La Municipalité a également saisi cette occasion pour en expliquer plus largement les objectifs et faire un point de l'avancée du projet.

Rencontre avec les représentants de la société coopérative de la piscine de Renens (le 19 février 2010)

La Municipalité, accompagnée de M. Michaël Perrin, chef du Service des finances, a reçu MM. Philippe Delachaux (Président), Bernard Bailly (secrétaire) et Peter Eicher (chef d'exploitation de la piscine).

Au cours de cette rencontre, les représentants de la société ont présenté l'état de la piscine après 40 ans d'exploitation. La dernière rénovation datant de 1994, de nouveaux travaux de rénovation importants sont en effet à prévoir dans les toutes prochaines années et pour lesquels des décisions doivent être prises.

4. Affaires régionales:

Stationnement coordonné dans l'Ouest lausannois

Le Bureau Inter-municipal de l'Ouest lausannois a, au cours d'une séance spéciale élargie à toutes les Municipalités (le 12 janvier 2010), abordé la question du stationnement dans l'Ouest lausannois. Cette séance a été l'occasion de présenter les politiques déjà mises en

œuvre à Crissier et Prilly ainsi que les projets en cours de développement à Renens et Chavannes-près-Renens.

Organisée conjointement par le SDOL et PoOuest, cette séance a permis de présenter le bilan intermédiaire de l'étude sur le stationnement coordonné dans l'Ouest lausannois dans le cadre du chantier 6 du SDOL.

Les Syndics et Conseillers municipaux des huit communes au sein du Bureau Inter-municipal ont à l'issue de ces discussions retenu les recommandations suivantes:

- la création d'une plateforme "politique de stationnement" d'échanges d'information et de coordination au niveau du SDOL et de PoOuest
- la réalisation d'un inventaire de l'offre de stationnement tant en termes de places disponibles que de politiques mises en œuvre
- la réalisation d'une étude sur la nécessité d'un P+R au terminus du tram (coordination de la politique de stationnement avec la stratégie P+R du PALM).

Ces différents points ont été repris par le Groupe de Pilotage (Gropil) du SDOL lors de sa séance du 4 février, qui les a validés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du chantier 6 du SDOL, un chantier transversal et thématique sur la problématique des transports dont l'un des volets s'intéresse plus particulièrement à la question du stationnement.

Liquidation de l'Association intercommunale (AIC)

Après l'adoption par tous les Conseils communaux ou généraux du préavis commun de la dissolution de l'Association intercommunale (AIC) au 31 décembre 2009, l'étape suivante consistait en la liquidation proprement dite de l'AIC.

La Commune de Chavannes-près-Renens, siège de l'association, a procédé à cette liquidation en tant qu'autorité liquidatrice.

Après avoir réglé les derniers créanciers, elle a réparti les frais y afférents entre les Communes en fonction du nombre d'habitants de 1973, conformément à l'art. 31 des statuts de l'association¹.

Pour Renens, les frais de liquidation s'élèvent à Fr. 11'086.90. Cette somme a été déduite du capital de l'autofinancement de Fr. 563'182.-- (état au 30 septembre 2009). C'est donc au final la somme de Fr. 552'095.10 qui est restituée à la Commune de Renens.

LA MUNICIPALITE

¹ "La répartition de l'actif et du passif a lieu dans la proportion de leur participation aux frais d'investissement"